

Interview



BENOÎT CEREXHE

Ministre de l'économie et de
l'emploi bruxellois

L'IEC peut nous aider dans le cadre des transmissions d'entreprises

IEC : La transmission d'entreprise est un souci constant des pouvoirs publics. La Région de Bruxelles-Capitale n'échappe pas à la règle. Que comptez-vous faire pour assurer au mieux le passage de pouvoir entre la génération sortante – celle du baby-boom – et celle qui lui succède ?

Benoît Cerexhe : Tout le monde sait que la transmission des entreprises sera un des grands enjeux des 10 prochaines années. Et particulièrement à Bruxelles. Il y aura un grand nombre d'entreprises à céder, et bien souvent des PME qui n'ont, hélas, pas de successeur désigné. Notre objectif est donc de mettre sur pied – avec un certain nombre de partenaires – un plan de transmission dans notre Région. Le but ? Faire en sorte que le « matching » puisse se faire. En clair, que la rencontre entre l'entrepreneur qui souhaite céder son affaire et le candidat acheteur se fasse dans les meilleures conditions.

IEC : Vous avez évoqué des « partenaires » : de qui s'agit-il ?

Benoît Cerexhe : Les partenaires sont la Chambre de commerce de Bruxelles, les classes moyennes, sans

Benoît Cerexhe, Ministre de l'économie et de l'emploi bruxellois, a rencontré une délégation de l'IEC composée de MM. Gérard Delvaux, président, Erwin Vercaemmen, vice-président et Eric Steghers, directeur général. L'occasion d'évoquer le rôle économique de notre capitale, mais aussi d'attirer l'attention de nos membres sur la problématique de la transmission d'entreprise. Une problématique à laquelle le ministre de l'économie et de l'emploi de Bruxelles-Capitale souhaite associer notre Institut.

oublier l'ABE, l'agence bruxelloise pour l'entreprise. Je propose également d'associer l'IEC à ce groupe de travail pour finaliser ce plan pour le premier semestre de l'année 2006. Nous allons d'ailleurs dégager des moyens financiers régionaux à ce propos. Je profite également de votre tribune pour dire que la Région va

lancer un nouveau mécanisme de tutorat. L'idée de base est assez simple : elle consiste à permettre au chef d'entreprise cédant d'engager son futur successeur pendant une période limitée – disons de quelques mois – durant laquelle le patron cédant pourra lui apprendre le métier, l'intégrer dans l'entreprise, et cela, afin de pouvoir la lui céder dans de meilleures conditions.

IEC : N'avez-vous pas peur qu'une méfiance s'installe dans le chef du patron cédant ?

Benoît Cerexhe : Tout est possible, bien entendu. Mais le but du tutorat – qui sera financé par la Région – n'est pas de donner sa clientèle avant l'heure, mais bien de prendre le futur acquéreur au sein de l'entreprise, de l'initier à sa bonne marche,

Interview

avant de la lui céder dans les formes. L'idée du tutorat, c'est d'abord de transmettre un savoir, une expérience. Ni plus ni moins.

IEC : Qu'en est-il de l'aide aux entreprises en difficulté ?

Benoît Cerexhe : C'est une problématique qui me tient aussi à cœur. Quelle est la réalité du terrain ? Elle est hélas très simple : la plupart des entreprises qui traversent une période difficile n'ont souvent plus les moyens de s'offrir les services d'un conseiller externe, comme un expert-comptable ou un conseil fiscal. Le drame, c'est qu'elles sont dans une situation où elles en ont le plus besoin. Mais voilà, la réalité s'impose, et il faut bien constater que la plupart des entreprises en difficulté n'ont plus la trésorerie nécessaire pour payer les honoraires de ces conseillers externes. Notre démarche est donc claire : avec l'aide des professionnels, dont les membres de votre Institut, nous essayons de trouver des solutions. A Bruxelles, bien souvent, cela passe par les services d'aide de la Chambre de commerce, mais il est clair que ce service ne peut pas tout faire. Et il n'est pas rare de voir ce service aiguiller les chefs d'entreprises vers les conseillers naturels de l'entreprise que sont les membres de l'IEC. Et là, il y a matière à réflexion. Notamment sur la possibilité de trouver des budgets pour financer ces conseils extérieurs.

IEC : Qu'en est-il des entreprises qui ne sont pas en difficulté, mais qui s'en vont de Bruxelles en raison, disent-elles, de la trop forte taxation ou de l'impossibilité de trouver de l'espace ?

Benoît Cerexhe : Alors là, c'est ce qu'on appelle un canard qui a la vie dure. Je vais être très clair, contrairement à ce qu'on a pu écrire ici ou là, il n'y a pas de problème de délocalisation en Région bruxelloise. Bien entendu, il y a des entreprises qui partent, mais il y en a aussi d'autres qui arrivent. Cela fait partie du cycle de vie d'une entreprise. Je dois insister là-dessus : il n'y a pas d'exode massif des entreprises en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Arrêtons de colporter une fausse idée ! Hier encore, j'ai inauguré l'installation du Crédit Foncier de France. Il y a quelques semaines encore, j'étais sur le site de la SDRB à Neder-Over-Hembeek pour l'en-

treprise Scania qui vient de Flandre pour s'installer à Bruxelles. Environ 150 à 200 personnes viendront donc travailler à Bruxelles. Finalement, la meilleure preuve que Bruxelles n'encourt pas de risque de délocalisation, c'est qu'en 10 ans, il y a eu 40.000 emplois salariés créés dans la Région. Et donc 85 % dans le secteur privé. Si exode il y avait, je ne vois pas comment nous pourrions obtenir de tels chiffres !

IEC : Mais ne peut-on pas imaginer qu'il y a encore des freins au sein de Bruxelles, des freins qui, s'ils étaient levés, permettraient de créer non pas 40.000 emplois mais davantage ?

Benoît Cerexhe : Bien entendu. Mon propos ne consiste pas à dire que tout est merveilleux à Bruxelles. Mais c'est vrai, si on parle aujourd'hui davantage de délocalisation, c'est parce que nous avons mis – ici à la Région – des mécanismes qui nous permettent d'être les premiers alertés si une entreprise souhaite quitter notre Région. Nous essayons d'en connaître les raisons et nous effectuons aussitôt une démarche positive envers cette entreprise. Nous lui demandons, si c'est un problème de terrain, par exemple, de prendre contact avec la SDRB. En revanche, si c'est une problématique de financement, là c'est la SRIB qui intervient. De même, si c'est un problème de parking, mes services y travaillent afin de trouver une solution. Alors, c'est vrai, cela n'empêche pas certaines entreprises de partir. Mais encore une fois, il y en a beaucoup d'autres qui arrivent tous les jours. Le dernier cas emblématique est quand même Décathlon. Et puis, même en cas de problème, nous arrivons souvent à trouver une solution. L'entreprise Van Parijs a voulu à un moment donné quitter notre Région. Eh bien, nous avons de commun accord trouvé une solution, et aujourd'hui je peux dire que leur implantation bruxelloise est consolidée.

IEC : Ce sont des éléments d'information qui ne sont effectivement pas connus par le grand public ?

Benoît Cerexhe : C'est la raison pour laquelle je vais publier la liste des dossiers qui ont été traités au cours de l'année 2005. Cet inventaire sera établi par le conseil de coordination économique qui, je le rappelle, est un organe qui regroupe les principaux

acteurs économiques de la Région, et dont la fonction est d'assurer la fluidité de l'information entre tous ces acteurs.

IEC : Au-delà de cette aide, ne pensez-vous pas qu'il est également temps de diminuer la pression fiscale sur les entreprises à Bruxelles ?

Benoît Cerexhe : Mais c'est ce que nous faisons. D'abord, au niveau gouvernemental où un accord sur un stop fiscal a été signé par tous les membres. Mais au-delà de ce stop fiscal, notre volonté est aussi de réduire progressivement le différentiel de taxation avec la périphérie. Et cela, bien entendu, dans les limites budgétaires. Dans ce cadre-là, plusieurs mesures ont déjà été prises : je citerai l'exonération de la part régionale du précompte immobilier sur l'outillage. Par ailleurs, je tiens à préciser que nous sommes en train de voir comment supprimer la taxe sur les ordinateurs, qui est une taxe communale assez absurde, j'en conviens. Alors que nous essayons de pousser en avant les nouvelles technologies, taxer les écrans d'ordinateurs me semble être la chose à ne pas faire. Mais bon, ce dialogue n'est pas toujours simple, car – il faut le rappeler – c'est un dialogue commune-région. Si les communes se mettent d'accord pour supprimer cette taxe, il est clair que la Région les aidera au travers d'un fonds de compensation.

IEC : Parmi les outils mis à la disposition de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a la SRIB. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle fait l'objet de critiques. Et notamment dans le choix des projets qu'elle décide de financer. Qu'en est-il en réalité ?

Benoît Cerexhe : J'ai demandé à la SRIB de recentrer son action sur les priorités définies dans le cadre de notre contrat pour l'économie et l'emploi. Comme vous le savez, nous avons défini quelques secteurs innovants et créateurs d'emplois. Le secteur de la santé est l'un de ces secteurs. Il s'est imposé tout naturellement, vu la forte concentration d'universités sur le territoire de Bruxelles, que ce soit l'ULB, la VUB ou encore l'UCL. J'essaie de promouvoir un maximum de liens entre les laboratoires de ces prestigieuses universités et un certain nombre de start up. Et c'est pourquoi je viens de débloquer 20 millions d'euros pour la construction de deux incu-

bateurs, l'un à Anderlecht et l'autre à Etterbeek. D'autres projets sont également en cours. Mais in fine, ils contribuent tous à un seul objectif : revitaliser notre Région sur le plan économique. Il n'est pas question pour moi de rester les bras croisés à regarder les 80.000 demandeurs d'emploi que compte notre capitale.

IEC : Le tourisme est l'un des autres atouts de la capitale. Le mémorial Van Damme en est un exemple ?

Benoît Cerexhe : Sans aucun doute, c'est un grand événement sportif, mais il ne s'agit là que d'une seule journée. Il faut davantage d'événements de la sorte. C'est pourquoi l'année 2006 sera en quelque sorte l'année de la mode bruxelloise. D'ici quelques mois, vous aurez l'occasion d'assister à un certain nombre de grands défilés dans des endroits extrêmement prestigieux de Bruxelles. Que ce soit au Sablon, à la Grand-Place ou au Heysel. C'est vrai, Anvers fait un travail remarquable en la matière, mais, par cette initiative, je voudrais rappeler qu'elle n'est pas la seule. Regardez notre quartier de la rue Antoine Dansaert, c'est un modèle en soi.

IEC : Le tourisme est-il vraiment porteur d'avenir pour Bruxelles ?

Benoît Cerexhe : Sans l'ombre d'un doute. Le tourisme a un grand avantage par rapport à d'autres activités : il n'est pas délocalisable. Or, notre ambition, c'est de renforcer ce pôle touristique pour casser l'image d'une capitale qui serait d'abord et avant tout une ville de fonctionnaires nationaux et européens. Bruxelles est aussi une ville culturelle, il y a de grands événements qui se déroulent ici, les plus grandes expositions sont présentes dans la capitale, et nous allons même avoir un casino.

IEC : Parlons-en du casino : où en est-on dans ce projet ?

Benoît Cerexhe : C'est maintenant plus qu'un projet, c'est une réalisation. Il y a eu une ouverture officielle en décembre, mais l'ouverture officielle aura lieu dans le courant du mois de janvier 2006. Pour l'heure, nous sommes dans la première phase, celle où le casino est provisoirement installé dans la salle

Interview

de la Madeleine. Plus tard, il sera installé au centre Anspach, c'est-à-dire dans environ 2 à 3 ans. Le casino va donc s'insérer progressivement dans le cadre du développement touristique de notre capitale. Les touristes, mais aussi les hommes d'affaires en mal d'amusement, pourront ainsi rester dans la capitale, plutôt que de s'expatrier à Paris, par exemple.

IEC : Bruxelles est la capitale du Royaume, mais elle a aussi un taux de chômage de 20 %. Pour enrayer ce fléau, vous avez proposé de signer un partenariat avec la Flandre, pour quelle raison ?

Benoît Cerexhe : Tout d'abord, parce que je trouve que, dans ce pays, il n'y a pas assez de collaboration entre les Régions. Et c'est vrai, et je fais là aussi mon mea culpa, ni le plan Marshall wallon ni notre plan bruxellois pour l'économie et l'emploi n'ont tenu assez compte de l'impact sur l'autre Région. De même, je déplore que le plan « star » de la Région flamande n'ait pas fait l'objet d'une plus grande concertation avec les autres Régions. Mais je le reconnais, en la matière nous sommes tous coupables d'inertie. Heureusement, les choses changent. Nous avons évoqué la problématique de la transmission d'entreprise. C'est une problématique qui doit faire l'objet d'une collaboration entre les trois Régions. Après tout, que ce soit un flamand ou un wallon qui veuille reprendre une entreprise bruxelloise ou l'inverse, en quoi est-ce important ? C'est le même problème et le même souci de garantir la pérennité de l'entreprise qui doit d'abord prévaloir.

IEC : D'accord, mais qu'en est-il pour l'emploi ?

Benoît Cerexhe : Mais j'y arrive. Mon partenariat avec la Flandre partait d'un constat simple : à Bruxelles, nous avons un taux de chômage qui avoisine les 20 %, et dans certaines communes flamandes de la périphérie, ce taux est d'à peine 5 %. Un taux qui correspond quasi à un plein emploi, si l'on reprend la définition des économistes. Bref, d'un côté, il y a pénurie de main-d'œuvre et de l'autre côté, il y a trop plein de chômeurs. D'où ma question : pourquoi ne pas mettre ces gens en contact et éviter ce genre de situation ubuesque ?

IEC : Si l'initiative partait d'un bon sens, elle a néanmoins été fort critiquée. Pour quelle raison ?

Benoît Cerexhe : Parce qu'encore une fois, la peur a cédé le pas devant la raison. D'aucuns ont cru que la VDAB allait faire du placement des chômeurs flamands à Bruxelles et prendre les bons chômeurs bruxellois – c'est-à-dire ceux qui sont qualifiés – en Flandre. Ce n'est pas du tout l'esprit de l'accord signé avec le ministre Frank Vandenbroucke. Au contraire, comme il sait que 90 % de mes demandeurs d'emploi sont, hélas, unilingues, il consent un effort considérable – de l'ordre de 550 000 EUR – pour donner des cours de néerlandais à ces personnes. De notre côté, nous ne sommes pas en reste non plus. La Région donne un chèque langue de 2 250 EUR par personne ! La seule chose que nous demandons, c'est que l'organisme de formation soit un établissement reconnu, privé ou public.

IEC : En matière d'apprentissage des langues, le privé fait-il les efforts nécessaires ? Ce serait également une manière de résorber le chômage à Bruxelles ?

Benoît Cerexhe : Le privé fait également des efforts. Dans le dossier Ikea, par exemple, je dois bien reconnaître que j'ai eu affaire à des dirigeants remarquables. Ma démarche était la suivante : je les ai réunis dans mon cabinet en leur disant : « écoutez, nous allons tout faire pour vous aider à vous installer à Bruxelles. Mais en contrepartie, pouvez-vous nous aider à ce qu'il y ait un pourcentage de collaborateurs bruxellois au sein de votre firme ? ». Bien entendu, pour qu'il y ait ce pourcentage de bruxellois, nous avons procédé à des présélections, à des analyses et à des tests de langues. J'ai libéré 300 places auprès de Bruxelles Formation, afin de permettre à ces jeunes d'apprendre les langues. Mais attention : 300 places avec un horaire de formation de 8 heures par jour. Résultat : en sortant de cette formation, la plupart de ces jeunes ont pu trouver un débouché chez Ikea. C'est un exemple, mais il est significatif du renouvellement de la démarche politique à Bruxelles.¶